

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 4-467-1935 promulguant dans la colonie le décret du 8 août 1935 portant création du Crédit colonial.

n° 4-467-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 octobre 1935

Numéro JO  
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro  
31 octobre 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie: et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 8 août 1935, portant création du Crédit colonial, inséré au Journal officiel de la République française des 2 et 3 septembre 1935.

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 août 1935 susvisé portant création du crédit colonial.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**SILVESTRE**